

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 2 de 9

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2768-02-7	220-449-8	Triméthoxyvinylsilan	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 16,8 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7120 mg/kg	

Information supplémentaire

Les réglages de couleur claire de ce produit contiennent du dioxyde de titane. Faites attention à une utilisation appropriée. Voir plus d'informations dans les sections 6.1 et 7.1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Changer les vêtements imprégnés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: Méthanol

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre sèche d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 3 de 9

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Porter un vêtement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

Si le produit séché est retiré mécaniquement, les particules respirables de dioxyde de titane peuvent être pulvérisées. Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit donc être porté pour protéger les voies respiratoires.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir mécaniquement. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Nettoyage avec white-spirit possible.

Autres informations

Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Un masque de type FFP3 (poussières fines, EN 149) doit être porté lors de l'élimination des résidus de produits séchés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de précautions spéciales.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Non demandé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 4 de 9

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2768-02-7	Triméthoxyvinylsilan	
Eau douce		0,34 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		3,4 mg/l
Eau de mer		0,034 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,27 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		110 mg/l
Sol		0,046 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau.

Gants de protection conformes à EN 374. Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, PVC, Chloroprène, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc Naturel.

Temps d'utilisation >480 minutes

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Veiller à une ventilation adéquate.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 5 de 9

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	divers	
Odeur:	inodore	
Point de fusion/point de congélation:		indéterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		indéterminé
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:		indéterminé
Point d'éclair:		indéterminé
Température d'auto-inflammation:		indéterminé
Température de décomposition:		indéterminé
pH-Valeur:		indéterminé
Viscosité cinématique:		indéterminé
Hydrosolubilité:		insoluble
Pression de vapeur:		indéterminé
Densité:		env. 1,4 g/cm ³
Caractéristiques des particules:		non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit: non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide: n'est pas auto-inflammable

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: indéterminé

Information supplémentaire

Le produit: n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun à notre connaissance.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan					
	orale	DL50 mg/kg	7120	rat	OCDE Ligne directrice 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	lapin	OCDE Ligne directrice 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	16,8 mg/l	rat	OCDE Ligne directrice 403	
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucun à notre connaissance.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucun à notre connaissance.

Danger par aspiration

Aucun à notre connaissance.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Expériences tirées de la pratique

Aucun à notre connaissance.

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	169 mg/l	48 h	Daphnia magna	
	Toxicité pour les algues	NOEC	25 mg/l	3 d	Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	28 mg/l	21 d	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
2768-02-7	Trimethoxyvinylsilan				
		51 %	28		
	Facilement biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 8 de 9

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 69

Législation nationale

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

EGO SMP 818

Date de révision: 18.12.2023

Code du produit: 418000000

Page 9 de 9

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Flam. Liq: Liquide inflammable
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
EUH208	Contient le principe actif biocide "2-octyl-2H-isothiazol-3-one" pour la protection contre les moisissures. Tenir hors de la portée des enfants. Contient 2-octyl-2H-isothiazol-3-one, Triméthoxyvinylsilan. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)